



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/ABS/VN/sg/77503

9 septembre 2011

NOTIFICATION¹

Invitation à un atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages 29-30 octobre 2011, Montréal, Canada

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir de vous informer qu'un atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages se tiendra les 29-30 octobre 2011 à Montréal, au Canada, avant la septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes (GT-8(j)-7). L'atelier est organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en collaboration avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international).

Cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une série d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités organisées grâce au soutien fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par le biais d'un projet de moyenne envergure mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le SCDB afin de soutenir la ratification et la mise en œuvre rapides du Protocole de Nagoya.

Cet atelier fournira un forum aux Parties et aux représentants de communautés autochtones et locales participant à la septième réunion du Groupe de travail chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes pour discuter de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, en particulier en ce qui concerne les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, ainsi que les besoins et priorités pour le renforcement des capacités. Il fournira également une opportunité d'apprendre de l'expérience du Traité international en particulier en ce qui a trait au soutien fourni aux communautés autochtones et locales dans la mise en œuvre du Traité international.

L'atelier fait suite à la signature d'un Mémoire d'accord entre les Secrétariats de la CDB et du Traité international afin d'améliorer la collaboration dans les domaines d'intérêt commun relevant de leurs mandats. Le Mémoire prévoit, entre autre, d'entreprendre conjointement des ateliers, des séminaires et d'autres événements sur l'accès et le partage des avantages ainsi que dans d'autres domaines.

Aux : Points focaux de la CDB, Points focaux CIPN et organisations communautaires autochtones et locales

Copie à : M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du TIRPAA

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Nomination de participants

À la lumière de ce qui précède, les Parties à la Convention ainsi que les représentants d'organisations communautaires autochtones et locales souhaitant participer à l'atelier sont invités à faire parvenir une nomination officielle au Secrétariat d'ici au **30 septembre 2011**. Les représentants officiellement désignés par les Parties et les communautés autochtones et locales et sélectionnés pour recevoir le soutien financier leur permettant de participer au GT-8(j)-7 seront également financés pour participer à l'atelier de renforcement des capacités, et doivent donc indiquer leur intérêt de participer à l'atelier au moment de s'enregistrer pour la réunion du GT-8(j)-7.

De plus amples informations concernant l'atelier de renforcement des capacités, y compris l'ordre du jour, seront disponibles dans les semaines à venir.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif